

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

ON S'ABONNE  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE:  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS:  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
 et se paie d'avance.

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, qui

CALENDRIER DU LOT		Départ des correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arr		
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DESIGNATION DES ROUTES.	Heure des chargements.	Dernier levé (heures).	DESIGNATION DES ROUTES.
24	Diman.	N. s. Jean-B.		D. Q. le 6. a 7 h 22' du mat.	Gramat Rodez, Labastide, Lacapelle. Valence d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h. 30 m.	Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Castelnau.
25	Lund.	s. Gallican.	Comiac, Anjols, Lacapelle-Marival, Comiac, Gignac.	N. L. le 12 a 10 h 16' du soir.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	7 h. s.	3 h. 30 m.	Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelnau, Villeneuve-sur-Lot.
26	Mardi.	ss. Jean et Paul.	Concorès.	P. Q. le 19 à 11 h. 51' du soir.	Montauban, Caussade, Toulouse, Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Cahus, St.-Céré, Cahuzac, Tulle, Assier, Cahuzac, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry, Castelnau-de-Montrastier.	7 h. s.	3 h. 30 m.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac, Libos n° 3, Agen, Auch, Luzech, Castelnau-Frenet, Puy-l'Évêque, Périgueux.
27	Mercredi.	s. Guillaume.	Cahuzac, Paybrun.	P. I. le 28, à 3 h. 45' du mat.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac, Libos n° 4, Agen, Auch, Luzech, Castelnau-Frenet, Puy-l'Évêque, Périgueux.	7 h. s.	3 h. 30 m.	Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordcaux, Agen.

(\*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des annonces judiciaires et administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 20 Juin 1866.

BOURSE DE PARIS.

	1 <sup>re</sup> p. 0/0	1/2 p. 0/0
Du 18 juin...	62 25	92 25
Du 19...	62 80	91 90
Du 20...	62 70	92 20

**BULLETIN**  
 On lit dans le *Moniteur* du 19 juin :  
 La Prusse et l'Italie ont déclaré officiellement hier, la guerre à l'Autriche.  
 Un corps de 30 à 40,000 austro-fédéraux a été réuni hier devant Francfort.  
 Les Prussiens ont dû entrer hier à Dresde.  
 Une dépêche de télégraphie privée annonce qu'un engagement aurait eu lieu à peu de distance de Francfort-sur-Mein entre les troupes de la Hesse grand-ducale et des Prussiens venant de Giessen. Ces derniers auraient remporté l'avantage et continué leur marche après s'être assurés de la possession de la ligne de chemin de fer.  
 La conférence des Etats secondaires qui devait avoir lieu, dimanche, à Francfort, a été ajournée.  
 Nous devons nous attendre à ce que les dépêches militaires d'Allemagne et d'Italie deviennent rares pendant quelques jours. Les armées prennent position, convergent vers les points stratégiques qu'elles veulent conquérir, et ont besoin par conséquent d'un silence absolu, sur leurs mouvements préliminaires, afin que l'ennemi ne soit pas prévenu. Plus tard, quand les plans ne seraient plus être dissimulés et que la lutte s'engagera, nous rentrerons dans les conditions ordinaires.  
 Nous savons aujourd'hui que les premiers régiments prussiens sont arrivés le 17 au matin, à Hanovre, sans trouver de résistance. L'armée hanovrienne est concentrée à Göttingue.  
 Les troupes prussiennes entrées en Saxe par divers points ont occupé les environs de Leipzig et le duché de Saxe-Altenbourg; un détachement a établi ses avant-postes à Gerstorf, tout près de la frontière autrichienne, et à une lieue seulement de la ville de Rumbourg, en Bohême.

Le service des chemins de fer du Wurtemberg et de la Bavière est interrompu pour les voyageurs et les marchandises, à partir de Weinsbourg par suite de grands transports de troupes.  
 Le gouvernement italien, suivant la convention conclue avec le cabinet de Berlin est obligé d'attaquer l'Autriche 36 heures après la première bataille entre cette puissance et la Prusse. Or, la bataille dont il s'agit est imminente.  
 Une correspondance de Cologne dit : « que la Silésie sera le théâtre principal de la guerre. » Ainsi s'explique la position que le général Benedek a prise à Olmutz, en appuyant son flanc sur les positions de Koeniggratz et Josephstadt, en Bohême. La Prusse va jeter un nouveau corps d'armée en Silésie.  
 On mande de Florence que le roi Victor-Emmanuel se rendra directement à Plaisance où il aura une entrevue avec Garibaldi. Le général préside à l'organisation des corps de volontaires. Sa présence, dit une lettre, excite un grand enthousiasme. Les populations le traitent en souverain. Rien du reste, ne transpire sur les mouvements des troupes. Les passages de l'Appennin de Bologne à Botoja sont fortement gardés. Il y a des troupes dans tous les villages. Ces passages sont les Thermopyles de la Toscane. Ils couvrent la capitale.  
 L'Italie, d'après une lettre de Turin compte 260.000 hommes prêts à entrer en campagne; elle aura donc, quelques jours après la levée des deuxièmes catégories de toutes les classes, 500.000 hommes soldats.  
 Le ministère italien est définitivement organisé sous la présidence de M. Ricassoli.  
 Une correspondance adressée de Cracovie au *Times* et publiée par le *Journal des Débats*, signale un fait très digne d'attention. Le corps d'armée Russe qui a été longtemps concentré dans la Pologne méridionale se serait mis en marche dans la direction de la frontière de Silésie, afin de prendre une position qui lui permettrait de se tenir à tout événement à la disposition de l'Autriche. Nous devons ajouter que le correspondant du *Times* ne donne cette nouvelle que sous une forme tout à fait dubitative.  
 On sait que la France sera représentée dans les camps des trois puissances belligérantes; elle aura aussi un délégué à bord de la flotte italienne; l'Angleterre en aura un également.  
 Une correspondance de Raguse annonce posi-

vement l'arrivée d'une flotte turque sur les côtes de l'Albanie et de l'Hezégovine.  
 Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.  
 On annonce que le voyage que l'Empereur avait projeté de faire, dans les départements de l'Est, sur la demande des populations de Strasbourg, Metz, Colmar, Besançon, Lunéville, n'aura pas lieu. L'Empereur se rendrait seulement, le 14 juillet, à Nancy, et Sa Majesté, qui serait accompagnée de l'Impératrice et du Prince Impérial, séjournerait trois jours dans le chef-lieu de la Meurthe.  
**Dépêches télégraphiques.**  
 Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet du Lot.  
 La Session du Corps législatif est prorogée jusqu'au 30 juin inclusivement.  
 Agence Havas)  
 Heidelberg, 18 juin.  
 On parle d'un engagement d'avant-poste qui aurait eu lieu à l'extrémité orientale, de la Saxe entre des hussards prussiens et un corps autrichien vers Lobau ou Rumbourg. On suppose que des forces importantes prussiennes et autrichiennes sont massées de ce côté. D'autres corps considérables se trouveraient en présence sur la frontière silésienne du côté de Tropicant.  
 Le bruit court que l'armée hanovrienne aurait été coupée par les prussiens et qu'elle ne pourrait faire sa jonction avec l'armée austro-fédérale.  
 Milan, 17 juin.  
 Garibaldi est arrivé à Bergame, où il a passé la revue des Bersagliers et des volontaires. Il a été reçu par de vives acclamations. Les avis de Venise constataient seize nouvelles expulsions.  
 Florence, 17 juin.  
 Le roi Victor-Emmanuel et le général de La Marmora sont partis ce matin pour l'armée.  
 Les Autrichiens font de grands préparatifs à Pola. Douze mille hommes y sont concentrés.  
 Le ministre de la marine est parti pour aller prendre le commandement de sa division. — On croit que le nouveau Cabinet sera annoncé à la Chambre, dès que la guerre aura éclaté.  
 Florence, 18 juin.  
 On attend d'heure en heure la publication d'un manifeste au peuple italien que le roi doit publier en prenant le commandement de son armée.  
 Lisbonne, 17 juin.  
 La session des cortès a été close par le roi, qui a fait une brève allocution, dans laquelle il est dit que la situation des finances du pays est satisfaisante, que la question de délimitation a été réglée à l'amiable avec l'Espagne et enfin que le Portugal observera une stricte neutralité vis-à-vis des difficultés actuelles du continent.

**Théâtre de la Guerre.**  
 Nous donnerons désormais, sous ce titre, un résumé substantiel des dépêches et correspondances transmises du théâtre de la guerre, en Allemagne et en Italie. Ces informations iront jusqu'à la dernière heure du courrier de Paris.  
 On lit dans le *Moniteur* :  
 « Par suite de la réponse des gouvernements de Saxe et de Hanovre à l'ultimatum de la Prusse, les troupes prussiennes sont entrées aujourd'hui sur le territoire des deux premiers de ces Etats. Elles ont occupé Zittan, Lœban et Meissen en Saxe. On pense qu'elles seront ce soir à Dresde. Le roi Jean a abandonné sa capitale et s'est retiré avec toute son armée du côté de la Bohême.  
 » La Saxe ayant invoqué le secours de la Diète Germanique, celle-ci a immédiatement confié la défense de la Confédération à l'Autriche et à la Bavière. Le représentant de l'Autriche a déclaré que l'Empereur s'opposera avec toutes ses forces à la violence exercée contre ses confédérés, et qu'il attend de tous les gouvernements restés fidèles à la Confédération qu'ils défendront également la cause commune.  
 » Le roi de Hanovre a convoqué à quatre heures du matin les principaux chefs de son armée, et à 7 heures, les troupes qui se trouvaient dans la capitale, sont parties pour prendre position à Wurnstorf, première station hanovrienne du côté de Minden. Le roi et le prince royal se sont rendus à Göttingue, où paraît se concentrer le gros de l'armée hanovrienne. On s'attend d'un instant à l'autre à l'entrée des troupes prussiennes dans la capitale. Elles y avancent, venant à la fois de la Westphalie et du Holstein.  
 » Les Prussiens, qui étaient réunis dans leur enclave de Wetzlar, se sont portés sur Giessen, ville de la Hesse Darmstadt, et les troupes de ce dernier Etat sont en marche, sous le commandement du prince Alexandre de Hesse, pour se rendre à Francfort, afin de protéger cette ville contre les Prussiens.  
 On mande de Francfort :  
 « L'armée hanovrienne qui se replie vers le sud, va opérer sa jonction avec les troupes austro-bavaroises réunies à Aschassenbourg sur le Mein, où s'est arrêtée la brigade Kalik;

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
 du 20 juin 1866.

33

LA CHASSE  
**AUX CHEVAUX SAUVAGES**  
 PAR MAYNE-REID  
 TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie  
 Obligations du Foncier  
 XIV

— Elijah Quachemboss.

A ce sujet, un mot d'explication est nécessaire pour les lecteurs de l'ancien monde. L'éclair en zigzag projette coup sur coup des lueurs très-vives, et les intervalles d'obscurité sont courts; le tonnerre gronde avec force et une pluie intermittente tombe par torrents.  
 La seconde sorte d'éclair diffère fort de la première : celui-là est prolongé; il illumine tout le firmament, mais il est suivi d'un long intervalle d'obscurité; le tonnerre l'accompagne rarement, et la pluie n'y succède pas toujours, quoique ce fut cette seconde variété de fluide électrique que nous voyons à présent et que de grosses gouttes tombent.  
 — L'éclair fourchu ! répliqua Rubé. Non, grâce au ciel ! C'est l'éclair long et brillant que nous au-

rons. Il ne tonne pas... Bien. Nous avancerons pas à pas, entre les lueurs.  
 Rubé avait à peine cessé de parler, que l'éclair brilla une seconde fois; la prairie fut illuminée comme un théâtre pendant la scène finale d'un drame à grand spectacle. Nous pûmes voir les guerilleros alignés dans la plaine à côté de leur chevaux; nous pûmes distinguer leurs armes, leurs vêtements et même les boutons de leurs vestes. On eût dit des spectres gigantesques...  
 Le tonnerre ne gronda pas. Un silence parfait rendait encore cette scène plus émouvante.  
 — Tout va bien ! murmura Rubé quand il vit que les assiégeants restaient en place. Avant de battre en retraite, prouvons-leur que nous sommes toujours ici.  
 Nous montrâmes nos visages et nos rifles autour du roc, et attendîmes dans cette position un nouvel éclair... Il parut, et ne fut pas moins brillant que les autres. L'ennemi n'avait pu manquer de nous voir.  
 Notre programme était déjà préparé. Garey, chargé du lazo, devait gravir le premier la meza... Pour avoir le libre usage de ses mains, il avait attaché un bout du lazo à sa ceinture en laissant traîner l'autre. Quand la lumière brilla de nouveau, il était prêt... Au moment où elle disparut, il s'élança sur le roc et commença son ascension... Oh ! puisse l'obscurité être longue ! Un caprice de la nature peut nous perdre !

battaient avec anxiété, le mien du moins. Rubé observait les guerilleros et les tenait en haleine en leur montrant son visage. Mes yeux, dardés sur le mur rocheux, cherchaient en vain à découvrir, dans les ténèbres, notre camarade; je pouvais distinguer sur le roc un léger frolement qui s'affaiblissait peu à peu. Heureusement, Garey avait des mocassins aux pieds, et le bruit de ses pas était trop faible pour être entendu de nos ennemis. Oh ! puisse l'obscurité être longue ! Au bout de cinq minutes peut-être, une immense lueur éclaira tout à coup la prairie. Ciel ! Garey était à peine à moitié du roc escarpé. Nous le vîmes sur une saillie, le corps appuyé contre la mesa; ses bras étendus horizontalement lui donnaient l'aspect d'un homme crucifié.  
 Tant que dura la lueur, il resta dans cette attitude aussi immobile que le roc même.  
 Je me tournai vers les guerilleros, qui ne se doutaient de rien. Puis reparut l'obscurité suivie d'un nouvel éclair. Je regardai la gorge; aucune force humaine n'était plus visible. Une ligne noire coupait le rocher du parapet à la base : c'était la corde que Garey avait emportée. Il avait atteint, sain et sauf, le sommet. Alors arriva mon tour, car Rubé avait insisté pour rester le dernier au poste dangereux. La carabine sur le dos, je me tins prêt, après avoir fait mes adieux à mon brave coursier et pressé son museau velouté sur mes joues.  
 Au moment opportun, j'employai le lazo suspendu et commençai mon ascension. Grâce à cette échelle improvisée, je grimpai sans difficulté de saillie en saillie, et avant que la lumière électrique reparût, je me trouvais sur la crête du rocher. Je m'étendis à

côté de Garey dans les buissons qui croissaient au bord. Un instant après, les oscillations du lazo, qui avait été noué au tronc d'un jeune arbre, nous avertirent que Rubé tentait à son tour la périlleuse escalade. Nous entendîmes le vour trapper se démaner.  
 Il nous rejoignit enfin, tout essoufflé et tête nue.  
 Un autre éclair nous permit de voir les guerilleros; ils se tenaient toujours au poste et ne se doutaient évidemment pas de nos manœuvres. Le chapeau de Rubé, adroitement ajusté sur notre ancienne forteresse, leur persuadait que nous n'avions pas encore changé de place; je m'expliquai ainsi pourquoi l'ingénieur Rubé, était venu à nous sans couvre-chef.  
 Cependant, Rubé avait repris haleine; munis du lazo, nous nous mîmes à la recherche d'un lieu de descente. Parvenus à l'extrémité opposée de la mesa, nous trouvâmes ce qu'il nous fallait : un arbre, auquel nous nouâmes la corde !  
 Toutefois, il y avait encore beaucoup à faire avant que l'un de nous pût tenter la descente. Nous savions que le rocher avait perpendiculairement plus de cent pieds de hauteur; se glisser jusqu'au bas au moyen d'une corde lisse était une entreprise peu aisée, digne d'un acrobate et qu'aucun de nous n'aurait pu mener à bonne fin. Cet obstacle ne nous arrêta guère cependant; mes compagnons avaient une imagination fertile en expédients, et ils trouvèrent bientôt un plan qui supprima toute difficulté. Autour de nous croissaient de jeunes pins; ils en déracinèrent un et le coupèrent en petit morceaux qu'ils attachèrent en forme d'échelons au lazo. Restait à nous assurer si la corde était assez longue. Les nœuds l'avaient quel- que peu écourtée, mais ce point fut aussitôt réglé.



**L'Epoque** s'attache à démontrer que la question que le canon va trancher n'est pas seulement allemande, mais européenne.

« Ce qui met les armes aux mains des Allemands, fait observer M. Perrin, ce n'est pas seulement la rivalité de l'Autriche et de la Prusse, c'est le besoin ressenti également par toutes les puissances de remanier la carte d'Europe, de reviser les traités de 1815, de rédiger un nouveau droit public européen. »

« Sans doute, on aurait pu attendre encore pour accomplir cette œuvre nécessaire. Mais pourquoi différer quand l'occasion se présente? Pourquoi faire deux guerres, lorsqu'on peut n'en faire qu'une! Pourquoi, puisque la paix est troublée, ne pas la rétablir pour longtemps sur des bases solides? Voilà ce que se diront toutes les puissances de l'Europe, voilà ce qui est dans l'ordre des temps et dans la logique des choses. Il faut un nouveau grand traité européen, et il ne peut être signé qu'après une grande guerre européenne. Nous voulons acheter encore une fois de la paix pour cinquante ans, il faut qu'il coule un peu de notre sang à tous pour la payer. »

Pour extrait, A. Layton.

**SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.**

On lit dans le **Moniteur**:

« L'Empereur, préoccupé de développer le crédit populaire et l'esprit d'association dans les classes laborieuses, a invité quelques personnes de bonne volonté à fonder une *Caisse des associations coopératives*. Pour répondre à cette généreuse initiative, une Société s'est formée, composée de députés, de membres du Conseil municipal de la Seine, de négociants, etc. »

« Sa Majesté, après avoir pris connaissance des statuts et voulant aider au développement de cette institution naissante, a souscrit pour la somme de 500,000 francs. »

La caisse des associations coopératives est instituée dès à présent, place Royale, n° 26. Le Conseil d'administration, formé de négociants et d'industriels, de magistrats et d'administrateurs, a pour président M. le baron Jérôme David, député au Corps législatif.

Les Sociétés coopératives, judicieusement organisées et sagement conduites, ne réussiraient pas moins bien en province qu'à Paris, surtout dans les grands centres de population. On peut attendre, pour s'occuper de celles qui ont rapport au travail en commun et à la vente des produits manufacturés, les résultats de la nouvelle épreuve dont la capitale va être le théâtre. Dès à présent, rien ne s'oppose à la création d'associations alimentaires, de vêtements, de mobilier, etc. Ici, rien à redouter en tant que difficultés de crédit, débats intérieurs, fixation de salaires et répartition de bénéfices; tout à gagner comme hygiène, bien-être, sécurité et contentement domestique.

Pour extrait A. Layton.

Le général Garibaldi, à peine arrivé à Côme, a envoyé au roi une dépêche télégraphique pour lui annoncer son arrivée et lui déclarer qu'il était à ses ordres.

Un journal de Milan prétend que Garibaldi doit avoir très incessamment un entretien avec le roi Victor-Emmanuel. L'entrevue aura lieu à Brescia, où le roi se rendra pendant la semaine, passant en revue les principaux centres militaires.

Garibaldi a visité les dépôts de volontaires de Gallarate et Varèse. L'enthousiasme sur ces

aperçus distinctement, mais nous ne vîmes pas ce que nous cherchions : le corps fracassé de notre camarade. La lumière électrique, qui se prolongea, nous aurait permis de distinguer les moindres objets autour de nous; mais Rube, vivant ou mort, ne se trouvait certainement pas là.

« Était-il tombé entre les mains des guerilleros? Ceux que nous vîmes avaient des lances, mais pas de prisonnier; en outre, nous savions que Rube, à moins d'être grièvement blessé, ne se serait pas laissé prendre sans résistance, et nous n'avions entendu le bruit d'aucune lutte. »

Les brigands continuaient à causer; une faible brise nous apportait leurs paroles.

« Carrambo! s'écria un deux impatienté, vous avez dû vous tromper; c'est le coyote (sorte de loup) que vous avez entendu. »

« Capitaine, c'était certainement la voix d'un homme. »

« Alors ce doit être celle d'un de ces picaros (vauriens), logés derrière le roc; il n'y a personne ici. Bah! retournons par ce côté-là de la mesa. Vamos. En avant! »

Le bruit des pas des chevaux nous avertit qu'ils avançaient pour exécuter le projet du dernier interlocuteur, qui n'était autre qu'Ijorra lui-même.

Nous respirâmes plus à l'aise en voyant que notre camarade n'était pas encore tombé dans leurs griffes; une pensée nous consolait un peu: Rube ne devait pas avoir reçu de blessures graves puisqu'il avait disparu du lieu de sa chute. Mais où était-il? Avait-il rampé quelque part dans le voisinage de la mesa? En ce cas, nos ennemis pouvaient encore le décou-

vrir, car la base du rocher ou la plaine d'alentour n'offraient aucune cachette. Garey et moi attendions avec anxiété le résultat des perquisitions des guerilleros qui avaient entendu son cri et qui le cherchaient. Il était aisé de le trouver dans cette plaine nue.

Nous résolûmes d'observer les mouvements des deux cavaliers, qui s'étaient arrêtés pour examiner le terrain; nous aussi, nous les examinâmes et à portée de carabine.

« Les désarçonnons-nous? murmura mon compagnon. »

J'hésitai à donner mon assentiment; peut-être fut-ce la prudence qui retint ma main.

En ce moment brilla un éclair dont la lueur blafarde donna encore de plus grandes proportions aux deux cavaliers, placés à cinquante pas de nos carabines; nous pouvions les abatte à coup sûr. J'allais peut-être céder aux sollicitations de Garey, quand s'offrit à notre vue un objet qui nous fit retirer nos carabines à demi épaulées. Cet objet était le corps de notre camarade Rube.

Il gisait sur le sol, les bras et les jambes étendus au large et la face ensevelie dans l'herbe. Du point où nous le regardions, il ressemblait à une peau de jeune bœuf, déployée pour sécher et attachée au sol; mais nous savions que c'était le corps d'un homme vêtu de peau de daim, le corps du trappeur sans oreilles. Il n'était pas mort; un cadavre ne pourrait se placer dans cette attitude; il reposait sur la prairie comme un lézard gigantesque.

Rube était à peine à cinq cents yards de distance; on comprend avec quelle joie nous saluâmes le retour de l'obscurité et le départ des cavaliers.

« Me voici de nouveau au milieu de vous pour achever ensemble ce que nous n'avions pas pu faire l'autre fois. Avec des hommes comme ceux-ci (montrant les volontaires) sous les ordres d'officiers comme vous, on pourra faire des choses. L'Italie, j'en suis sûr, sera contentée de nous. Je vous salue. » Le général est reparti pour Côme.

**Nouvelles du jour.**

Malgré les séductions de la villégiature, le monde de la politique et des affaires n'a point quitté Paris aujourd'hui. Dans les cercles et aux chancelleries, à la petite Bourse et dans les réunions particulières, chacun est à la piste des nouvelles du théâtre de la guerre.

Le Corps-Législatif a continué hier la discussion du budget sur les services afférents au ministère des finances. M. Paul Dupont a demandé que le traitement des employés secondaires fut augmenté. Juste réclamation qui sera, nous l'espérons bien, exaucée.

Il ne paraît pas exact que l'Empereur François-Joseph doive prendre le commandement de l'armée autrichienne. Il restera au siège du gouvernement. On ne croit pas non plus que le roi Guillaume se rende sur les champs de bataille. Quant au roi Victor-Emmanuel, il ne renonce point à son titre de Roi-Soldat.

On mande de Vienne, 15 juin: Le représentant de la Prusse, M. de Werther, qui aurait dû partir hier, ne part qu'aujourd'hui. On explique ce retard en affirmant qu'il a été retenu comme otage jusqu'à la mise en liberté de M. Lesser qui a été arrêté par les puissances à Itzehoe où il allait au nom de l'Empereur ouvrir la Chambre des Etats.

Nous lisons dans une correspondance de Berlin que les régiments de ligne seront retirés des Duchés et remplacés par la Landwehr. Cinq journaux Holsteinois viennent d'être supprimés par le général de Mantenfel. Une autre lettre porte en substance: « Si la Prusse n'avait pas pris l'initiative, elle n'aurait pas tardé elle-même à être attaquée. La Diète devait se réunir le 17 et sommer la Prusse d'évacuer le Holstein. En présence de l'invasion du Hanovre et de la Saxe, cette sommation n'aurait plus de raison d'être. »

Une flotte cuirassée va quitter prochainement Cronstad pour aller croiser dans la mer Baltique. Elle se compose de huit navires placés sous les ordres du contre-amiral Lichatfel.

L'armée autrichienne se servira en campagne d'un télégraphe électrique portatif qui permettra aux différents corps d'une même armée de correspondre facilement à de longues distances. Des appareils de ce genre ont été employés avec succès par l'armée française dans la guerre d'Italie.

Garibaldi continue ses visites militaires que l'enthousiasme des Italiens transforme en ovations. « Le général aurait fort à faire, dit une lettre de Turin, si l'on équipait tous les hommes que pourraient habiller certaines machines à condre d'une maison américaine établie à Gènes. Avec 50 machines, cette maison prétend pouvoir habiller 100,000 hommes en huit jours. »

Le *Mémorial diplomatique* émet des doutes sur le paiement du coupon de la rente ita-

lienne. Tel n'est pas l'avis de la presse de Florence, qui certifie que le service de la dette pour le mois de juillet est assuré et que les fonds nécessaires ont déjà été envoyés à Paris.

Pour extrait: A. LAYTON.

Un entre-filet du *Moniteur* rappelle que les journaux assujettis à l'autorisation, au timbre et au cautionnement peuvent seuls traiter les questions politiques sous une forme quelconque, même sous la forme de correspondances, de télégrammes et de bulletins militaires.

**Bulletin Agricole**

VINS SPIRITUEUX. — BLÉS — SEIGLES.

Ils ont été bien avisés, les propriétaires, fermiers et minotiers qui n'ont pas cru devoir vendre ni durant l'hiver, ni durant le printemps. Voilà les cours relevés dans une moyenne de 1 fr. à 1 fr. 25 par hectolitre, et il ne semble pas que la hausse ait dit son dernier mot.

Cependant les blés en terre ont beaucoup gagné dans ces derniers jours, grâce à la chaleur et à des pluies qu'on aurait voulu plus persistantes. L'épiage se fait bien. Il a paru quelques poignées de seigle nouveau à la halle de Paris. Malgré que naturellement on eût choisi les brins pour cet envoi de primeur, les épis étaient petits et le grain médiocre.

De l'étranger, on a de favorables nouvelles. « Nos céréales, dit une lettre de Londres, sont de toute beauté. » La récolte des foins est commencée; il y aura qualité et abondance. En Belgique et en Hollande, la récolte des blés s'annonce bien. L'Espagne et l'Italie souffrent de la sécheresse. En Allemagne, belle apparence; mais a-t-on semé le froment, taillé la vigne, planté les luzernes, pour qu'ils soient piétinés par les chevaux et broyés sous la roue des caissons.

Sur le carreau parisien, la farine disponible est à 58 fr. et même 59 (les 157 kil.). On cote les bons blés de 28 à 29 fr. (les 120 kil.). Le seigle est demandé de 17-50 à 18 (les 115 kil.). Orges 18 à 19 (les 100 kil.). Avoines offertes. Les détenteurs cèdent dans les prix de 21 à 22 (les 100 kil.).

C'est jusqu'à présent, dans le Nord et dans le Nord-Ouest que la hausse est la plus accentuée. Les marchés de l'Ouest et de l'Est ont de faibles approvisionnements. Le centre expédie d'assez fortes quantités vers le Midi, où il tient avantageusement tête aux envois des ports de la Méditerranée.

Tous les cancons joyeux sur le raisin en fleur et même en grain n'empêchent pas les cours de monter à Bercy et dans les pays vinicoles. La hausse, depuis la fin de mai, est de 10 fr. sur les petites qualités et de 15 fr. sur les sortes supérieures. Encore les détenteurs sont-ils peu pressés de vendre.

En eaux-de-vie, peu de changement, mais plutôt penchant à la hausse. A la foire annuelle de Cognac, il y a eu peu de transactions, mais chacun a pu se convaincre que l'on ne céderait pas au dessous des prix actuels, au moins jusqu'à ce que la situation vinicole soit désignée. Les alcools betterave, impressionnés par les bruits de guerre, vont de 53 à 54 (l'hect.) Languedoc 65 Béziers 50.

La coupe des colzas s'annonce bien. En huiles disponibles, on traite dans les 111 francs (les 100 kil.). Le livrable fait écart de 5 à 15 fr. selon distance.

Stagnation sur les sucres. L'indigène brut

En passant devant nous, Ijorra réitéra l'expression de ses doutes à son compagnon.

Comme il était heureux pour eux, pour Rube, pour nous tous, qu'ils n'eussent pas aperçu le vieux trappeur!

Garey et moi demeurâmes en place et attendîmes un nouvel éclair. Quand il parut, l'homme à la peau de daim était loin. Nous crûmes le distinguer un instant à un mille de distance dans la plaine. Notre camarade était sauvé!

(La suite au prochain numéro.)

**Obligations du Crédit Foncier.**

Le Crédit foncier émet :

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons la **Neptunide Bouillé**, dont le succès est assuré. (Voir aux Annonces).



vant 56 fr. (les 100 kil.) Le raffiné de 125 à 127 fr.

Les fortes chaleurs de la semaine ont influé sur la vente du bétail. On a placé plus facilement à Sceaux et à Poissy, les veaux et les moutons que les bœufs et les vaches. Situation analogue dans les départements, où les travaux agricoles réduisent d'ailleurs les apports au marché et en foire.

On commence à s'occuper des laines en Berry et en Champagne. Les prix éventuels ne tendent déjà plus à la hausse; mais il faudra voir la marchandise vers la St-Jean.

Pour extrait: A. LAYTOU

**Chronique locale.**

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification au sieur Coudere (Jean-Louis), éclusier à Vers, pour avoir sauvé, dans la journée du 18 avril dernier, deux mariniers dont la barque avait sombré et qui étaient en danger de se noyer dans le Lot.

Le n° 1029 du Recueil des Actes administratifs contient la circulaire suivante:

**BOURSES DANS LES LYCÉES.**

Concours de juillet 1866.

A MM. les Sous-préfets et les Maires du département. Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler qu'aux termes des instructions ministérielles, insérées au n° 425 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, la Commission chargée d'examiner les candidats aux bourses impériales, départementales et communales, doit se réunir du 1<sup>er</sup> au 15 juillet prochain, au chef-lieu du département.

En conséquence, les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leur demande du 15 au 30 juin courant, au plus tard, au secrétariat de la préfecture, et l'accompagner:

- 1° De l'acte de naissance de l'enfant;
- 2° d'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

En outre, pour être admis au concours, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

Les autres conditions et le programme du concours sont indiqués au n° 425 du Recueil et à la page 76 de l'Annuaire du Lot de 1865.

Je vous prie de donner à ces dispositions la plus grande publicité. Recevez, etc.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBREYRE.

M. les Vicaires Capitulaires, viennent de nommer:

- Curé d'Issepts, M. Amadiou, précédemment curé de Saignes.
- Curé de Lamativie, M. Razarguil, vicaire à Bio.
- Curé de Belmont (Bretenoux), M. Miramont, curé de Mayraquet.
- Curé de Mayraquet, M. Alaman, vicaire de Bétaillé.
- Curé du Boulvé, M. Bariéty, vicaire de Duravel.
- Curé d'Escayrac, M. Rendon, vicaire de Praysac.
- Curé de Salgues, D. Durand, vicaire de Villeseque.
- Vicaire à Bio, M. Lacombe, vicaire à Lacapelle Marival.
- Vicaire à St-Palavy, M. Bariéty, vicaire à Martel.
- Vicaire à Praysac, M. l'abbé Héritié.
- Vicaire à Lacapelle-Marival, M. l'abbé Gélis.

On nous écrit de Larroque-des-Arcs:

Ce matin, un homme de peine, occupé à monter du mortier à des ouvriers maçons devant une maison, est tombé du haut de l'échelle.

Il s'est fait de graves blessures, on la transporté aussitôt à l'hospice de Cahors.

Puy-l'Evêque, le 18 juin.

Monsieur le Rédacteur,

Vous serez bien aise d'apprendre que notre Orphéon St-Sauveur de Puy-l'Evêque a donné, hier au soir, dimanche 17 du courant, une longue et brillante Soirée musicale. Un auditoire élégant de plus de 500 personnes se pressait dans la vaste nef qui occupe la partie inférieure de l'ancien château, encore dominé par son pittoresque donjon, et sur l'emplacement duquel est construite la mairie actuelle. Cette belle salle était décorée avec goût de fraîches colonnes, de riches tentures, et splendidement éclairée. Nos jeunes artistes ont exécuté plusieurs chœurs de leur répertoire; ils ont montré un ensemble, un aplomb du meilleur augure pour leur succès à venir. Un peu plus d'art dans les liaisons des parties et de sentiment dans les nuances, et ils auront bientôt acquis cette délicatesse et ce fini qui fait le principal charme, comme le principal mérite des Sociétés chantantes. Celle de Puy-l'Evêque est appelée à de belles destinées, et nous espérons qu'elle obtiendra un rang honorable au prochain concours de Valence-d'Agen. Plusieurs morceaux ont été chantés par le directeur et d'autres membres de l'Orphéon aux applaudissements unanimes de l'assemblée, qui a été fort égayée par les intermèdes comiques chan-

tés et mimés avec beaucoup de verve par un de ces Messieurs. La partie instrumentale du Concert a été aussi des plus satisfaisantes. Le piano était brillamment tenu par M<sup>lle</sup> L... S... dont le talent hors ligne n'a pas fait le moindre attrait de cette soirée remarquable, et qui fait vraiment honneur à l'intelligente population de Puy-l'Evêque et des environs.

On nous écrit de Gourdon:

Les préparatifs de la fête de la St-Jean se poursuivent avec activité. Tout annonce, le temps aidant, qu'elle sera brillante. Voilà le programme de ce festival:

**Samedi, 23 juin.** — Salves d'artillerie, musique et feu de joie, concert donné par l'Orphéon.

**Dimanche 24 juin.** — Mât de cocagne et jeux divers, bal champêtre, char allégorique, course à la baigne, intermèdes remplis par la Fanfare et l'Orphéon, brillante illumination, feu d'artifice, retraite aux flambeaux et grand bal à la mairie.

On nous écrit de Vayrac:

Le 5 juin, au chef-lieu de notre canton, a eu lieu la troisième réunion des membres du Comice agricole de la circonscription de Vayrac. On a statué définitivement sur les règlements du Comice, sur l'époque des concours et le nombre des primes à accorder.

Les membres de la commission nommée pour présider aux concours, qui auront lieu dans le cours de la présente année, sont: MM. D'Aupias de Blanat, propriétaire à St-Michel; Dubouquet et Langie, propriétaires à Vayrac; Clément Bouygue, propriétaire à Bétaillé et Vital, propriétaire à Puy-Brunau. Membres supplémentaires: M. G. Bournazel, propriétaire à Vayrac; Vieillescage, propriétaire à Fauillac et Queille, propriétaire à Bétaillé.

Concours qui auront lieu la présente année:

En septembre, concours de labourage, deux primes. — 17 septembre, à la foire de Vayrac, un premier concours de bœufs d'attelage, deux primes. — Un second concours de jeunes bœufs, deux primes.

Il a été également arrêté qu'un concours de moutons gras, aurait lieu le 17 mars 1867, jour de foire à Vayrac, et que deux primes seraient accordées: même foire, un second concours de bœufs gras, deux primes. — 17 avril, sur le champ de foire, à Vayrac, autre concours de bœufs gras, quatre primes; même jour, primes, mentions honorables à MM. les instituteurs qui se seront le plus appliqués à développer les théories agricoles à leurs élèves; primes, ouvrages d'agriculteurs et mentions honorables aux élèves qui se seront le plus distingués dans les connaissances agricoles.

— Sur la route départementale, n° 3, de Vayrac à Martel, à un peu plus d'un kilomètre de cette dernière ville, se trouve un four à chaux. En soignant la cuisson de la chaux, le chauffournier, un jour de la semaine dernière, tomba par mégarde dans son four qu'enflammait de la houille. Aux cris déchirants que poussait ce malheureux, accourut le nommé Gary, facteur rural; aidé d'une échelle, il descend dans le four; il remontait déjà le pauvre chauffournier, quand un échelon cassa, et ils retombèrent tous les deux dans la fournaise. Les secours les plus prompts leur furent portés, par les sieurs Dufour (Pierre), cultivateur à Martel, et Guillaume Nouailles. On les retira l'un et l'autre, mais le pauvre chauffournier n'existait plus. Les jours du sieur Gary sont en danger.

— Ces jours derniers, des enfants de la commune de Condat revenant de classe, s'amusaient le long des haies à chercher des nids d'oiseaux, comme ils passaient sur des planches qui traversaient le canal du moulin de Condat dit de Laubuze, le plus jeune d'entre eux tomba dans les eaux du canal, qui entraînaient dans la turbine du moulin. Le cadavre broyé, ne fut retiré qu'avec peine de la turbine.

Ainsi que l'avait annoncé le *Moniteur*, la

commission supérieure qui doit présider à l'enquête agricole ordonnée par le décret impérial du 28 mars, s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'Agriculture. La séance a été consacrée à diverses communications, tant de Paris que de la province. On s'est occupé du règlement à dresser pour l'enquête; ainsi que des questions à soumettre aux comités départementaux qui les transmettront eux-mêmes aux sociétés, aux comices agricoles, enfin aux propriétaires et agronomes dont le concours peut servir à la manifestation des vœux et des besoins du pays rural. Les travaux de la commission supérieure seront conduits de telle sorte si nous sommes bien informés, que d'abord les conseils d'arrondissement puis les conseils généraux pourront délibérer utilement dans leur prochaine session sur les diverses questions posées dans le programme qui sera incessamment livré à la publicité.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Naissances.

17 juin Gausserès (Marie), à St-Georges.

Décès.

16 juin Garrigou (Henri), 44 ans, de Grézels (Lot), hospice.

17 — Fourcat (Marie-Anne), 27 ans, de Loubressac (Lot), hospice.

17 — Lamarouille (Justin-Marie), fusilier au 83<sup>e</sup> de ligne, 24 ans, de Plescop (Morbihan), hospice.

**CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 17 juin 1866.

14 versements dont 5 nouveau 4,644 fr.

4 remboursements dont 2 pour solde 1,439 23

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Un triste accident est arrivé mardi soir à Hurparlac. Au milieu de quelques coups de tonnerre violents, suivis seulement d'une légère averse, la foudre est tombée sur un pâturage de M. Glandières et a tué une jeune fille de 14 ans, la nommée Virginie Condy, qui y gardait des bestiaux. Une vache de M. le curé de Saint-Symphorien a été foudroyée en même temps. Les vêtements de la malheureuse bergère ont été déchirés en lambeaux qui ont été retrouvés autour du cadavre. Non loin de là, la foudre avait creusé un trou dans la terre en jetant au loin de grosses mottes.

**Bulletin Financier.**

Les bruits de guerre, nous sommes heureux de le constater, ne troublent que faiblement le travail industriel et les transactions commerciales. Quant aux spéculations de Bourse, elles sont actives, mais fort limitées. Les joueurs sont sur la brèche; mais les capitalistes, sérieux, qui mettent du véritable argent sur la carte rouge ou noire, ceux là se tiennent dans la réserve. Notre observation s'applique notamment aux spéculateurs provinciaux, qui ont pour la plupart retiré comme on dit, leur épingle du jeu jusqu'à nouvel ordre. Rien de plus sensé; ils ne l'y remettraient pas qu'on ne saurait que leur en adresser des félicitations.

La nouvelle de l'entrée des prussiens en Saxe, dans le Hanovre et dans la hesse Electorale n'amena dans les cours qu'une dépréciation assez minime. On a détaché samedi le coupon de 75<sup>c</sup> sur la rente. Le passage de la lettre de l'Empereur concernant l'Italie a produit un bon effet sur les fonds italiens qui se sont relevés à 40 fr.; les mexicains sont tombés à 21 fr.

Les chemins français se sont bien tenus, mais sans beaucoup d'animation. Leurs recettes sont ascendantes pour l'Orléans, le Lyon et le Midi; mais il y a diminution pour l'Est, le Nord et l'Ouest.

En valeurs étrangères, les côtes allemandes viennent en baisse. Les métalliques autrichiens sont à 55.

On s'attend à une semaine très agitée.

Pour extrait: A. LAYTOU.

**Bulletin Judiciaire.**

Sur le banc de la septième chambre, arrive une femme d'une quarantaine d'années, solidement bâtie. C'est « la femme à barbe. » Elle a beau, d'une de ses mains cacher son visage, elle ne peut dissimuler l'attribut de la toute puissance. Elle est accusée de vol et d'escroquerie.

Le premier témoin est un barbier. — Madame, dit-il, était ma cliente. Je la rasais. (Rire). Certainement, je la rasais; à preuve qu'elle me doit encore trois mois de barbe à 1 fr. 50. Si ce n'était que cela, mais j'ai eu la bêtise un jour de lui prêter 80 fr. Elle me disait que c'était pour son maître, qui avait besoin de cette somme pour payer un billet. Pour me remercier, Madame qui ne se gênait pas, emporta un jour la bague de ma femme. Lorsque je le lui reprochai, elle me dit que c'était pour en faire faire une pareille.

La femme à barbe. — Vous mentez, Monsieur.

M. le Président. — Il ne faudrait pas prendre ce ton; vous oubliez que vous avez déjà été condamnée à trois mois pour vol, à un an pour abus de confiance, à cinq ans de réclusion pour faux, etc.

La femme à barbe ne dit plus un mot, et s'entend condamner à une année d'emprisonnement.

Pour extrait: A. LAYTOU.

**Faits Divers.**

VIGNE.

Voici une nouvelle greffe que M. Boisselot, de Nantes, a imaginée pour la vigne; elle se pratique soit au printemps, avant que la vigne pleure, soit à l'automne, lorsque les feuilles commencent à jaunir.

On choisit les deux bifurcations les plus rapprochées du sol, on les coupe au dessus du premier œil, et on pratique une fente dans le milieu de la bifurcation. Le sujet étant ainsi préparé, on prend une greffe sur la variété que l'on veut préparer; on la taille un biseau, comme pour la greffe en fente ordinaire, mais en ayant soin de la faire plus épaisse d'un côté que de l'autre et cela dans le but de ménager la moelle du sujet; il ne reste plus qu'à insérer cette greffe, à l'assujettir par une forte ligature et par une couche de mastic à greffer. Les deux chicots qui surmontent la greffe émettent à leur sommet des pousses que l'on pince au fur et à mesure qu'elles se développent. Le collet des racines produit en même temps de gros et nombreux drageons que l'on

a soin d'enlever en fouillant de temps en temps le sol au pied de l'arbuste.

Ce procédé est avantageux quand on veut greffer au dessus du spl.

— On lit dans *l'Imprimerie*:

On nous assure que le Prince Impérial, entraîné par un goût très-vif pour la typographie, a manifesté le désir d'avoir une presse aux Tuilleries pour pratiquer lui-même l'imprimerie dans tous ses détails. M. Forestié, fils aîné, ancien imprimeur à Montauban, aurait été choisi pour initier le jeune prince dans l'art de Gutenberg; on ajoute même que l'héritier du trône a l'intention d'exposer ses produits typographiques à la grande exposition de 1867. C'est amour des princes pour l'imprimerie n'est pas sans exemple; on pourrait en citer un grand nombre qui ont été établis pressés dans leurs palais, tels qu'Louis XV et Louis XVI, au château de Versailles, alors qu'ils étaient encore enfants.

**HYDROPHOBIE.** — Le *Courrier des Alpes* signale un cas d'hydrophobie qui vient de se déclarer à Chambéry:

« Il y a environ trois mois, un aubergiste de Marché avait donné un chien à une personne domiciliée dans un hameau voisin. Ce chien retournait souvent chez son ancien maître. Le 20 mai dernier, il en revint tout triste; son nouveau propriétaire supposa qu'il avait été battu et lui jeta un os qu'il refusa de manger. Une jeune enfant de quatorze ans lui présenta une assiette de soupe, mais le chien la refusa et se jeta sur l'enfant qu'il mordit cruellement au visage.

Depuis ce jour cet animal avait été tenu à l'attache et avait continué de boire et de manger comme précédemment; lorsque, samedi dernier, 2 juin, après avoir bu et mangé, il se jeta sur son maître et le mordit à la jambe. Le blessé eut la précaution de faire cautériser immédiatement la plaie comme celle de sa fille, avec l'alcali volatil, et alla en outre se faire panser par un médecin, et, craignant que son chien ne fût enragé, il le fit abattre et conduire à la fourrière, où il fut constaté que cet animal était réellement atteint d'hydrophobie. »

Un acte de réparation vient d'être accompli par un jeune homme dans les circonstances suivantes:

Lucien-Gustave Marjolet, âgé de 22 ans, né à Vouziers (Ardennes), s'est constitué prisonnier il y a deux jours, au poste du marché Beauvan, où il s'est présenté à dix heures et demie du soir. Voici sa déclaration:

Le 17 juin 1864, a-t-il dit, je demeurais avec mon père dans un hameau dépendant de la commune de Vouziers. Etant un jour au grenier, à fourrage, il me passa à la tête une idée sinistre. J'avais sur moi des allumettes chimiques, j'en allumai une, et je mis le feu à une botte de paille que je jetai ensuite tout enflammée dans la grange; puis je descendis par le derrière de la maison en criant: au feu!

Je pris part aux travaux des personnes accourues pour l'extinction de l'incendie, mais la maison fut consumée, ainsi que celle de la fille Vinet, qui était attenante.

Je ne fus même pas soupçonné du crime que j'avais commis, et je vins travailler à Paris de mon état de cordonnier que j'exerce encore aujourd'hui, rue du faubourg Saint-Martin, 250.

Cependant Catherine Vinet, qui avait eu un enfant, n'était pas aimée dans le pays. Sa maisonnette étant assurée, elle en réclama le prix à la Compagnie d'assurances, plus une somme de 250 fr., quelle disait avoir perdue dans les décombres.

Les habitants l'accusèrent d'avoir mis le feu à sa maison, et leurs témoignages accablants, l'amènèrent sur les bancs de la cour d'assises de Mézières, où elle fut condamnée, comme incendiaire, le 12 avril 1865, à huit ans de réclusion.

Depuis la condamnation de cette malheureuse, je suis déchiré de remords; je ne dors plus, je ne vis plus, et je viens me constituer prisonnier.

A la suite de cette déclaration formelle et circonstanciée, Lucien-Gustave Marjolet a été conduit au dépôt de la préfecture de police.

En faisant les démolitions dans la Cité pour dégager le périmètre complet du nouvel Hôtel-Dieu, on a trouvé une poutre en chêne dans la construction d'une des plus anciennes maisons, qui n'avaient pas moins de 1 mètre 36 centimètres d'équarrissage.

Elle n'était pas trop vermoulue.

Sur une des faces de cette poutre, celle sur laquelle portait le plancher avec solives ouvragées, on lisait l'inscription suivante en lettres faites en entaille ou en creux, d'une façon assez grossière, mais cependant assez lisible.

« J'ai été placée ici en l'année 1450, et j'avais six cents ans quand on m'a prise dans la forêt de Rovray (dont le bois de Boulogne est une faible partie). »

Ainsi cette vénérable pièce de bois date du règne de Charles le Chauve, vingt-cinquième roi de France, qui régna de 845 à 861. Un peu plus elle aurait été contemporaine de Charlemagne.



EMPRUNT ROMAIN

Decrété par bref pontifical du 11 avril 1866.

Titres de 500 fr. de capital nominal, émis à 330 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt annuel (7 1/2 0/0, payable :

- 100 fr. en souscrivant,
100 fr. le 15 juillet 1866.
130 fr. le 15 octobre 1866.

La souscription est ouverte chez MM. Edw. Blouin et C<sup>e</sup>, banquiers, chargés de l'émission de l'Emprunt, 3, rue de la Paix, à Paris. — A Cahors, chez MM. J. Cangardel et fils, banquiers.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

JUGEMENT D'EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Rendu par le Tribunal de Cahors, le 6 juin 1866.

Exécution de l'article 14 de la loi du 3 mai 1841

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

La première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du six juin mil huit cent soixante-six. En audience publique tenue par Messieurs : Dardenne, président, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Depeyre, Dupuy, Juges. Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur Impérial, et Fournié, commis-greffier. En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, demeurant à Cahors, agissant pour et au nom de l'Administration des chemins vicinaux, demandeur d'une part, Monsieur le Procureur Impérial, Et de 1<sup>o</sup> Leroux Marie, épouse de Jean Cassan, cultivateur, domicilié de la commune de Gigouzac; 2<sup>o</sup> d'Hil, Clère, épouse d'Etienne Redoules, cultivateur, domicilié au mas de Bris; 3<sup>o</sup> Rouget, Mathieu, cultivateur, domicilié au Salinier, tous commune de Gigouzac; 4<sup>o</sup> Baldy, Lacroix, propriétaire au mas d'Andrat, commune de Mechmont; 5<sup>o</sup> et Monsieur Charles Izarn, juge au tribunal civil de Cahors, y demeurant, défendeur, d'autre part.

Monsieur Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur Impérial a dit : qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du deux juin mil huit cent soixante-six, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains que les sieurs Marie Leroux, épouse Cassan, Clère d'Hil, épouse Redoules, Rouget, Mathieu, Baldy, Lacroix et Charles Izarn refusent de céder à l'Administration pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun numéro 60, de Gigouzac à la route Impériale numéro 20, lesquels ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre.

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, il requiert que les immeubles que les dénommés refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus énoncées, soient expropriés, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Lot, en date du dix-sept février mil huit cent soixante-six, approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le vingt-quatre février mil huit cent soixante-six, que les biens immeubles que les susnommés ont à céder à l'Administration des chemins vicinaux pour la

construction du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 60, de Gigouzac à la route Impériale numéro 20, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées; que dès lors il y a lieu de prononcer l'expropriation contre Marie Leroux, épouse Cassan, Clère d'Hil, épouse Redoules, Rouget Mathieu, Baldy Lacroix et Charles Izarn, qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration pour les terrains qu'ils ont à céder.

Par ces motifs, le tribunal disant droit aux dires et réquisitions de Monsieur Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur Impérial, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique 1<sup>o</sup> de cinq ares trente centiares de terre comprise sous le numéro 1136, section A de la matrice cadastrale de la commune de Gigouzac, appartenant à Marie Leroux, épouse de Jean Cassan; 2<sup>o</sup> de deux ares quatre-vingt centiares de terre et de trois ares dix centiares de pré compris sous les numéros 793 et 793 bis, section A de la même matrice, appartenant à Clère d'Hil, épouse d'Etienne Redoules; 3<sup>o</sup> de dix ares cinquante centiares de terre comprise sous le numéro 1081, section A de la même matrice, appartenant à Rouget, Mathieu; 4<sup>o</sup> de 1<sup>o</sup> deux ares de friche comprise sous le numéro 1065, section A de la matrice cadastrale; 2<sup>o</sup> de quarante-cinq centiares de friche comprise sous le numéro 1062, même section; 3<sup>o</sup> quarante-cinq centiares de friche comprise sous le numéro 1061, même section et matrice; 4<sup>o</sup> de cinq ares dix centiares de terre in-culte comprise sous le numéro 1060, même section et matrice; 5<sup>o</sup> et de quarante-six ares soixante centiares de terre comprise sous le numéro 1055 de ladite section A de la matrice cadastrale de Gigouzac; 5<sup>o</sup> et de neuf ares quatre-vingt centiares de pré compris sous le numéro 732, section B de la matrice cadastrale de la commune de Mechmont et appartenant à Monsieur Charles Izarn, tous ces terrains sont nécessaires pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun numéro 60, de Gigouzac à la route Impériale numéro 20, nomme Monsieur Dupuy, pour président et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé, et M. Depeyre, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés : F. Dardenne, président et Fournié, commis-greffier.

greffier. Vise pour timbre et enregistrement gratis, à Cahors, le quatorze juin mil huit cent soixante-six, folio 86, case 2.

Signé : DUCKOS Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le président et par le greffier.

Expédié, à Cahors, le quatorze juin mil huit cent soixante-six.

ROQUES, aîné.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène AYZAC, avoué à Gourdon.

Il résulte de deux exploits, l'un de Laroque, huissier à Paris, qu'à la requête de M. Guillaume Marrouche, propriétaire et maire à S<sup>t</sup>-Chamarand, il a été signifié à M. le Procureur Impérial de Gourdon et aux parties intéressées, copie d'un acte de dépôt, d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Ganiayre, notaire à Frayssinet, le 15 octobre 1863, portant vente par ledit Hippolyte Cavalé, en faveur dudit M. Guillaume Marrouche, d'une maison d'habitation sise à S<sup>t</sup>-Chamarand, moyennant la somme de 2,400 fr.

Extrait du Journal du Lot, 14 juin.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

A VENDRE

1<sup>o</sup> Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux; 2<sup>o</sup> Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZECH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

EXTINCTEURS DES INCENDIES

Le Petit Journal donne, dans son numéro du 10 courant, une mention honorable des plus méritées sur la merveilleuse invention des Extincteurs, que les Moniteurs officiels, ainsi que les autres organes de la presse française et étrangère, avec les hommes les plus compétents, ont souvent, à la suite d'expériences concluantes, déclaré être indispensables partout et à tous, soit sur terre, soit sur eau.

Nous recommandons donc à nos lecteurs qui ont l'incendie à craindre, l'usage des Extincteurs, appareils portatifs qui ne coûtent que de 70 à

100 fr., qui sont toujours prêts à servir, et que peut faire fonctionner une seule personne.

En échange d'un timbre-poste de 20 c., la Société générale des Extincteurs, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, adresse franco, aux personnes qui en font la demande, une brochure que nous avons sous les yeux, où se trouvent relatés des faits, qui prouvent, de la façon la plus irrécusable, l'efficacité et l'utilité des Extincteurs, à l'aide desquels on prévient désormais la plupart des incendies.

HUILE D'OLIVES

La Maison BESSÈDE, frère et sœur, de Marseille expédie franco de port dans toute France.

Huile d'olives extra-fine dite vierge, douce et sans goût de fruit, garantie pure d'olives, à 2 fr. 50 le litre pour toute demande de 30 litres. Au-dessus de 30 litres, bonification de prix selon quantités. Adresser les demandes, 75, rue de la Palud.

CAFÉS DES ILES. — MARSEILLE — SAVONS BLANCS

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITE ET SÉCURITÉ. ET A VOLONTÉ EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

Hernies, Prolapsus, et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la Neptunide Rouillé (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURVOY, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

ÉPICERIES DROGUERIE INDUSTRIELLE COMESTIBLE SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE E. LEPETIT RUE DE LA LIBERTÉ, 4 BONBONNERIE A CAHORS

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc. Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc. ENTREPÔTS PRINCIPAUX : Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7; Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies A Cahors, Pharmacie VINEL

CORS oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les LIMES CHIMIQUES AMÉRICAINES de P. MOURTHÉ (br. S. G. D. G.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus). Prix 3 fr.; — Dépôt général, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

CHOCOLAT à l'extrait de viande

DE MEYER-BERCK.

Ce chocolat nutritif et de digestion très facile est préparé avec le sirop d'extrait de viande; il offre donc la nourriture la plus saine et la plus fortifiante que l'on puisse recommander aux malades aussi bien qu'aux personnes bien portantes.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, ph. Le propriétaire-gérant A. LAYTOU

A VENDRE

Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnaud-Montraiet (Lot).

S'adresser pour les conditions à M<sup>e</sup> Rogues, notaire, à Laburgade canton de Lalbenque.

A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.

S'adresser pour voir et traiter à M<sup>e</sup> Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

CAPSULES RAQUIN AU COPAHU.

A Paris, faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations.

VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES

Signés sur le côté vert; admis dans les hôpitaux civils et militaires. Ils agissent en quelques heures. Le Papier d'Albepeseyres entretient ensuite, à lui seul, une suppuration abondante et régulière, sans odeur ni douleur. Un contrefacteur a été condamné à un an de prison.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n<sup>o</sup> 35.

YEUX POMME ANTI-OPHTHALMIQUE

de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature

Dépôts à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAYON; à Cahors, CARRONAT; à Puy-Lévy, DELLEU; à Gagnac, LAYON-BESSIERE, ph.; à Gourdon, CARRONAT ph.